

Dossier de rentrée 2013/2014
Enseignement du français et des lettres

Informations sur les programmes et les examens

Au collège

Les programmes de français, publiés au B.O. spécial n°6 du 28 août 2008, sont depuis l'an passé en application aux quatre niveaux du collège, et affirment quelques principes pédagogiques commentés dans ce dossier un peu plus loin. Il convient de veiller à ce que leur application sache intégrer la formation de tous les élèves aux compétences du socle commun de connaissances et de compétences. En cas de besoin, une attention particulière doit être portée, en 6ème, à la consolidation des compétences du palier 2.

Le programme d'enseignement de langues et cultures de l'Antiquité doit largement participer à former les compétences du socle. Il constitue une véritable approche anthropologique de l'homme grec et de l'homme romain. Les liens que le cours de latin ou de grec ancien permettent de nouer avec toutes les disciplines – français, histoire, géographie, sciences, philosophie, langues... - doivent en faire un enseignement ouvert, capable de questionner le monde contemporain et de s'ouvrir sur toutes les cultures. Il est un magnifique privilège que l'on doit largement partager. Cette année, nous nous réjouissons de voir l'enseignement du grec s'ouvrir au collège la Canopée de Matoury.

La rénovation du diplôme national du brevet

Le B.O. du 29 mars 2012 précise les nouvelles modalités d'attribution du brevet, applicables à la session 2013. L'épreuve de français a subi quelques modifications qu'il convient de prendre en compte dans l'enseignement qui sera délivré aux élèves :

- les textes pourront s'appuyer sur les programmes des classes de 3ème et de 4ème (textes du XIXème siècle, par exemple).
- s'il y a une ou deux questions de type QCM, elles n'auront pour but que d'évaluer rapidement la compréhension littérale du texte (ce type d'exercice, s'il est présent dans cette épreuve, ne devra pas modéliser les évaluations proposées en cours d'année).
- certaines questions viseront à ce que l'élève exprime ses réactions de lecteur, en justifiant son point de vue.
- la dictée pourra être plus longue (600 à 800 signes). Sa difficulté sera référencée aux attentes orthographiques des programmes.
- la rédaction a été harmonisée avec les derniers programmes. Désormais, l'élève a le choix entre un sujet d'invention et un sujet d'initiation à l'argumentation. Pour plus de cohérence avec la démarche induite par la mise en oeuvre du socle, les consignes de la rédaction sont supprimées, afin que le devoir s'apparente davantage à une tâche complexe. Les compétences 1 et 5 du socle pourront être ainsi évaluées au cours de l'épreuve de français du brevet (ce qui ne dispense pas le professeur de lettres de mener d'autres évaluations de ces mêmes compétences au fil des activités programmées pendant l'année).

L'enseignement du français en troisième « tremplin professionnel »

Les professeurs de lettres concernés par ce nouveau dispositif se référeront au programme spécifique publié sur le site lettres de l'académie. L'enseignement du français en classe de troisième TP s'inscrit dans la continuité des objectifs poursuivis lors des trois premières années de collège : communiquer en français, à l'oral comme à l'écrit et construire une identité culturelle fondée sur le partage de connaissances, de valeurs et de langages communs. Cet enseignement, inscrit dans la logique du socle, a le souci de s'adapter aux besoins culturels et langagiers d'élèves démotivés par un cursus scolaire dont ils n'ont pas pu comprendre l'utilité et la finalité. Il place au cœur des pratiques de classe la communication dans la langue française, sans perdre de vue la découverte du monde et la construction de soi. Cet enseignement doit permettre à l'élève de développer une réflexion sur son identité et son devenir social, sur son histoire personnelle, familiale, scolaire et professionnelle ; de mieux s'insérer dans la cité en consolidant ses repères dans l'espace et dans l'histoire. Il doit aussi l'aider à appréhender les caractéristiques du monde professionnel en comprenant les enjeux sociaux et économiques des pratiques et des discours qui lui sont reliés. Les problématiques et les supports proposés s'intègrent dans une démarche pluridisciplinaire concernant le français, l'histoire, la géographie, l'économie, les sciences sociales et l'instruction civique, notamment appliquée aux conduites de prévention et de respect de l'environnement.

L'enseignement du français au sein des structures d'accueil pour les élèves non francophones

Des élèves allophones nouvellement arrivés sur le territoire guyanais et antérieurement scolarisés dans une autre langue que le français, peuvent bénéficier d'un accueil spécifique au collège au sein d'une structure adaptée (classe d'accueil, désormais nommée UPE2A).

Il est important que ces élèves reçoivent dès leur arrivée un enseignement intensif de français, langue étrangère, à raison de 12 heures minimum par semaine, et qu'il bénéficient simultanément d'un emploi du temps adapté au sein d'une classe correspondant à leur âge.

Il n'existe pas de texte officiel précisant les contenus de l'enseignement dispensé. Il est toutefois préconisé d'utiliser des méthodes privilégiant l'approche actionnelle, et de fonder ses progressions sur les référentiels issus du cadre européen pour l'enseignement des langues et de la brochure FLS du CNDP (collection repères/Collège)

Les collègues concernés par cet enseignement doivent dans la mesure du possible détenir une certification complémentaire FLE/FLS, ou une formation adaptée (Master FLE, Diplôme d'enseignement en langue étrangère). Je les invite à se rapprocher des services et des ressources du CASNAV, afin de recevoir un accompagnement et une formation adaptés, et à rejoindre le groupe de réflexion et de travail qui rassemble l'ensemble des intervenants en UPE2A de l'académie.

Au lycée général et technologique

La réforme du lycée mise en place à la rentrée 2010 (B.O. spécial n°1 du 4 février 2010) a proposé une rénovation des programmes, de la seconde à la terminale.

Les **enseignements d'exploration**, notamment ceux qui concernent notre discipline (« Littérature et société », par exemple) ont rencontré un vrai succès et ont fait preuve de leur pertinence. Au cours de mes visites, j'ai pu observer des exemples remarquables de collaboration entre professeurs de lettres, d'histoire et géographie et d'arts plastiques. Je vous encourage à poursuivre dans ce sens.

L'accompagnement personnalisé se généralise cette année à tous les niveaux d'enseignement. Je voudrais insister sur l'apport essentiel de l'expertise linguistique, littéraire et rhétorique des professeurs de lettres qui vont animer ce dispositif, que ce soit dans le sens d'une remédiation ou d'un approfondissement, notamment pour tout projet concernant la maîtrise de la langue française, domaine spécifiquement abordé en seconde.

Je rappelle les six grandes compétences que le cours de lettres contribue à former chez le lycéen :

- s'exprimer à l'oral comme à l'écrit de manière claire, rigoureuse et convaincante, afin de pouvoir argumenter.
- lire et comprendre des œuvres littéraires de genres variés, et rendre compte de sa lecture.
- situer et caractériser une œuvre artistique et littéraire.
- savoir rechercher et trier l'information.
- adopter une attitude intellectuelle favorable à l'acquisition d'une culture humaniste, tout le long de la vie.

L'apport des professeurs de lettres, en accompagnement personnalisé, peut concerner ces six grandes compétences et les capacités qu'elles sous-tendent.

Les nouveaux programmes de littérature en Terminale L

Le programme est renouvelé : demeure *Lorenzaccio*, de Musset ; entre *Les Mains libres*, le recueil de dessins de Man Ray « illustré » par des poèmes de Paul Eluard.

Les deux domaines d'étude (« Littérature et langages de l'image » ; « Lire, écrire, publier ») s'envisagent avec de fortes spécificités. Ils se retrouvent cependant autour d'un point commun : la nécessité de faire dialoguer le texte avec ses transpositions.

Vous remarquerez que les deux domaines font écho aux objets d'étude proposés dans l'enseignement d'exploration « Littérature et société » en seconde. Cette continuité, à la fois thématique et méthodologique, vise notamment à mieux préparer nos élèves aux études universitaires. Une large part de l'enseignement doit donc être réservé à former leur autonomie: travaux collaboratifs de recherche, présentation d'exposés, de notes de synthèse, de lectures analytiques d'extraits et de documents.

Les enseignements artistiques de spécialité

En terminale littéraire, le programme de l'enseignement de spécialité **théâtre** en vue de l'épreuve obligatoire est renouvelé pour un tiers. Demeurent *Hamlet* de Shakespeare ; *Un fil à la patte* et *On purge bébé* de Georges Feydeau ; entre *Cendrillon*, de Joël Pommerat.

Pour le programme de l'enseignement de spécialité **cinéma et audiovisuel** : demeurent *Conte d'été* d'Éric Rohmer et *To be or not to be* de Ernst Lubitsch. Entre *l'Étrange affaire Angelica*, de Manoel de Oliveira

J'encourage tous les professeurs de lycée à profiter de la mise au programme de ces chefs

d'œuvres cinématographiques et théâtraux pour enrichir la culture des élèves. Certains des supports pédagogiques conçus pour accompagner les enseignements de spécialité en terminale L peuvent nourrir vos travaux de conception et de recherche, à tous les niveaux d'enseignement. N'hésitez pas à mettre vos collègues «spécialistes » à contribution pour vous guider.

L'enseignement des langues anciennes

Le programme de langues et cultures de l'Antiquité (latin et grec ancien, BO n°32 du 13 septembre 2007) entré en vigueur en classe de terminale en septembre 2009 demeure inchangé. Pour rappel, l'épreuve écrite comporte trois questions et une version, sur l'œuvre inscrite au programme. Pour l'épreuve orale, la liste (200 vers ou lignes) doit être organisée selon les entrées inscrites au programme. Cette année les œuvres obligatoires sont, en latin, la *Vie des douze Césars*, *vie de Néron*, de Suétone et en grec, le livre I des *Histoires vraies*, de Lucien de Samosate.

L'organisation des examens

Je suis conduit à rappeler que la participation aux sessions d'examen est pour les professeurs une obligation de service, inhérente au métier d'enseignant. Je suis très reconnaissant à une très grande majorité d'entre vous d'avoir satisfait à cette obligation, d'abord par conscience professionnelle et goût du métier. Grâce à la collaboration de tous, et notamment à la participation des professeurs nommés en collège aux épreuves du baccalauréat, nous avons pu mieux équilibrer la session passée la répartition des tâches de correction orales et écrites, et mener à bien les réunions d'entente et d'harmonisation. Nous tâcherons d'améliorer encore notre fonctionnement en juin prochain. Merci encore pour votre investissement.

Je souhaite attirer l'attention des professeurs qui ont en responsabilité une classe de première, sur l'importance de présenter un descriptif des textes riche et cohérent, dans l'esprit des nouveaux programmes. Les textes doivent être en nombre suffisant, les parcours d'étude soigneusement problématisés, afin de permettre à l'élève de se constituer une culture littéraire solide face aux exigences de l'examen oral et écrit.

La visite d'inspection

La visite de l'inspecteur ou de ses chargés de mission conserve ses trois dimensions fondamentales : l'évaluation, le conseil, l'accompagnement.

L'inspection individuelle ou la visite-conseil

Elle permet d'abord d'évaluer la qualité de la relation pédagogique de l'enseignant avec sa classe, tout en constatant la cohérence de son projet avec les instructions officielles et les besoins des élèves. Elle mesure la qualité de la mise en œuvre de ce projet, à la fois didactique et pédagogique.

Lors de l'entretien qui suit la visite de classe, l'inspecteur ou son chargé de mission dispensent des conseils, proposent des alternatives, des ajustements ou des inflexions, dans le souci de faire progresser la pratique professionnelle de l'enseignant et d'améliorer les acquisitions des élèves. Enfin, cet entretien comporte une dimension indispensable d'écoute, d'accompagnement personnel, d'aide ou de suggestions pour la suite de la carrière.

Pour que l'inspecteur ou le chargé de mission puissent se représenter de manière exacte et objective le travail effectivement réalisé, il est indispensable de mettre à sa disposition les documents demandés : projet annuel, projet de séquence, cahiers des élèves, comportant les principales évaluations, extrait du cahier de textes électronique, réalisations collectives éventuelles. Nous savons très bien qu'un professeur ne travaille pas de manière isolée ; il infléchit autant que possible son enseignement en fonction des besoins spécifiques des élèves et des objectifs fixés par le projet d'établissement. Il est souhaitable que ce lien apparaisse clairement lors de l'entretien.

Les collègues qui souhaitent être inspectés en dehors de la routine ordinaire du plan d'inspection peuvent adresser une demande par courrier et sous couvert hiérarchique, au bureau de l'inspection de lettres, en début d'année scolaire.

La réunion d'équipe

Elle permet de dresser **un état des lieux** des projets spécifiques menés collectivement ou individuellement par les professeurs, au sein de l'établissement. Elle permet à l'inspecteur et à ses chargés de mission de recueillir des informations utiles au pilotage de l'établissement et de l'académie.

Elle peut aussi constituer **un temps de formation et de conseil** qui peut aider les équipes à mettre en place un projet (« comment élaborer une programmation spécifique en sixième, lorsque les élèves ne maîtrisent pas bien le français ? » ; « comment mieux préparer les élèves aux épreuves du brevet ? » ; « comment organiser et concevoir efficacement une leçon de grammaire ? » ; « quels contenus concevoir pour l'accompagnement personnalisé ? »

La réunion d'équipe a souvent lieu à l'issue de visites d'inspection. Elle peut aussi être organisée sur demande de l'équipe ou de l'établissement.

Quelques principes pédagogiques

La mise en œuvre des programmes de français, au collège et au lycée, s'accompagne de quelques principes pédagogiques fondamentaux, qu'il me semble utile de rappeler, notamment aux professeurs débutants.

Former des lecteurs autonomes

Les programmes proposent des cadres et des références incontournables dont le professeur de lettres doit se servir pour construire des progressions et des projets cohérents permettant à l'élève d'acquérir une compétence de lecteur. Cela implique des pratiques et des outils favorisant une appropriation que l'on prendra soin de vérifier fréquemment - identification systématique de chaque document étudié, mise en contexte, mémorisation d'extraits avec leurs références, etc.

En ce sens, on veillera à articuler toutes les formes de lecture, dont on peut rappeler les grands principes :

- **la lecture cursive**: elle se propose d'aborder livres et textes sous une forme libre et courante ; elle ne donne pas lieu à des analyses précises, mais peut faire l'objet de validations diverses. Au collège, elle est souvent programmée en fonction des goûts et des capacités des élèves, et la littérature de jeunesse y trouve toute sa place ; au lycée, elle constitue un prolongement utile à la réflexion engagée dans les parcours problématisés abordés en classe. Un contrat de lecture cursive, établi entre le professeur et sa classe dès le début de l'année, engage clairement les élèves dans cette pratique. Ils y sont aidés par des visites encadrées au CDI, des listes commentées, des rituels leur permettant de rendre compte librement de leur lecture.

- **la lecture analytique**: elle doit engager la classe dans une démarche de construction de sens fondée sur une analyse précise, excluant tout technicisme stérile. A une conception trop étroite et trop normée de cette pratique, on préférera les parcours de lecture prenant appui sur les premières réactions des élèves, privilégiant un questionnement ouvert, et construisant progressivement le sens par une confrontation rigoureuse au texte. Initiée au collège dès la classe de sixième, cette approche s'approfondit au lycée, où elle donne lieu, sous diverses formes, à une synthèse finale.

Diversifier les pratiques d'écriture

Les textes littéraires, avec toutes les autres formes d'art, sont une source inépuisable d'inspiration pour les travaux de production écrite et orale. C'est à travers la fréquentation des œuvres que les élèves développent leur goût pour la culture, qu'ils stimulent leur imaginaire et qu'ils aiguisent leur intérêt pour la langue au service de l'expression.

On donnera aux élèves de multiples occasions de s'exprimer par l'écriture, en les entraînant à développer leur réflexion par des travaux divers et fréquents, déclenchant, ponctuant ou prolongeant les séances de lecture ou d'analyse de l'image.

Dans l'objectif d'améliorer en toute occasion la maîtrise de la langue, on sera attentif à développer chez eux une attitude réflexive sur leurs écrits et sur ceux de leurs camarades, en leur faisant prendre conscience qu'un écrit, pour être finalisé, nécessite un véritable travail de brouillon et de réécriture.

Donner toute sa place au travail de l'oral

Dans le cours de français, l'oral doit être envisagé à la fois comme vecteur et objet d'apprentissage. Sous des formes diverses – réactions spontanées au visionnement d'un document authentique ou de portée artistique, dialogue horizontal dans la classe, échanges au sein d'un petit groupe, échanges avec l'enseignant, etc. - , il doit être utilisé par le professeur comme le moyen d'amener les élèves à construire des savoirs de façon progressive et dans le cadre d'interactions langagières fréquentes et décrites.

Le professeur usera de la verbalisation pour aider à construire un concept, à passer d'un constat à une hypothèse de sens, à élaborer une interprétation ; l'oral permet en effet d'accompagner une pensée en gestation et de la faire évoluer.

Même s'il est légitime, le souci de faire énoncer des phrases complètes et linguistiquement conformes aux normes d'un oral scolaire ne doit pas entraver l'expression d'une réflexion qui s'élabore plus ou moins facilement, dans le tâtonnement et l'hésitation d'une pensée en mouvement qui cherche et ne craint pas l'erreur.

Les formes que prennent la communication orale et les genres codés dans lesquels elle s'exprime, tant à l'école que dans l'univers social - interview, exposé, discours, dialogue réglé, communication, plaidoyer, etc. - doivent faire l'objet d'une étude similaire à celle que le professeur consacre aux genres littéraires écrits. Bref, il convient, à tous les niveaux du collège et du lycée d'apprendre à parler aux élèves, de leur faire découvrir les fonctions sociales des formes d'oralité, de les mettre en situation de progresser dans la maîtrise de leur parole et d'en évaluer l'efficacité.

Donner aux élèves une compétence grammaticale et linguistique

L'étude de la langue concerne aussi bien le collège que le lycée. Il s'agit non seulement de faire acquérir aux élèves la terminologie grammaticale mais aussi de leur permettre l'appropriation des mécanismes fondamentaux de la langue et de ses discours oraux et écrits en faisant appel à l'observation, à la manipulation et au raisonnement.

Au sein de chaque séquence ou parcours, on n'hésitera pas à consacrer des temps spécifiques à cette étude. Il s'agit toutefois d'éviter d'accumuler des séances décrochées et des exercices mécaniques qui ne placent pas les élèves dans une posture réflexive ou qui ne relient pas l'appropriation du fait de langue à des activités de communication orale et écrite.

On veillera tout particulièrement à développer les ressources lexicales des élèves – la pauvreté du lexique est une des raisons majeures des difficultés de lecture de beaucoup d'entre eux – à travers des activités favorisant la réflexion, la manipulation, la mémorisation, la mise en réseau. Notez bien que l'étude du vocabulaire ne saurait se limiter à la définition des mots inconnus. Elle implique un travail d'analyse en contexte, des pratiques de réinvestissement, des activités de découverte des structures du lexique qui aident à comprendre les relations entre les mots, leur identité orthographique et leurs finalités grammaticales.

Pour l'élève, la pratique de la grammaire doit aussi prendre sens en rapport avec les textes qu'il étudie et avec ses travaux de production orale et écrite. Elle doit apparaître comme un moyen utile de mieux comprendre les textes et de préciser et d'enrichir sa pensée.

Ouvrir son enseignement à l'histoire des arts

Beaucoup de professeurs de lettres utilisent déjà les arts plastiques, la musique, la photographie ou le cinéma en cours de français. L'intégration de l'histoire des arts au brevet des collèges ne doit pas les inquiéter ou les surprendre. Tous les arts offrent en effet une source inépuisable de références culturelles qui aident les élèves, à l'intérieur des séquences

d'enseignement et aux côtés de la lecture des œuvres littéraires, à enrichir leur imaginaire et leur représentation du monde. Ils permettent aussi la construction de repères esthétiques, techniques, chronologiques en relation avec la culture littéraire.

On veillera tout particulièrement, en cours de français, à traiter l'œuvre d'art – image, poème, morceau de musique, bande dessinée, mise en scène de théâtre, séquence cinématographique - comme un langage codifié, porteur de significations multiples et cachées, susceptible de développer chez les élèves des compétences d'analyse et d'interprétation.

L'œuvre d'art peut aussi inspirer des travaux d'expression écrits ou oraux. Les professeurs de lettres programmeront avec profit des travaux de recherche ou d'écriture liés aux projets d'ouverture culturelle menés dans l'établissement ou en dehors (rencontres avec des artistes, visites de musées et d'expositions, sorties au cinéma et au théâtre).

Donner du sens aux pratiques d'évaluation

On sera attentif à la régularité et à la lisibilité des évaluations pratiquées, dans les domaines de la lecture, de l'expression écrite et de l'expression orale. On veillera à bien expliciter leur nature et leur fonction à l'intérieur de l'unité d'enseignement. Les objectifs, les critères d'évaluation choisis seront clairement énoncés, et les corrections remises aux élèves dûment argumentées.

Une réflexion collective de votre équipe disciplinaire sur l'évaluation des compétences est indispensable. A ce titre, la consultation des grilles de référence Eduscol peut constituer une base de travail. Il semble aussi essentiel de s'accorder en équipe à l'organisation d'évaluations de type « diagnostique » dès le commencement de l'année scolaire. Elles permettent de repérer en début de cycle les domaines qui demandent à être renforcés, ou pour lesquels certains élèves pourraient tirer profit d'un dispositif d'accompagnement personnalisé. Attention cependant de ne pas planifier trop tôt ces séances d'évaluation. Tout doit d'abord être mis en œuvre pour établir une relation de confiance entre l'élève, le professeur et sa classe, avant de le mettre en situation d'examen.

Rappelons enfin que les épreuves de français du brevet ou du baccalauréat ne sauraient constituer un but ou une finalité en soi, et imprégner d'une marque fatidique la totalité des travaux d'évaluation des années qui les précèdent. Certes, ces épreuves sont un moment important dans la vie de l'élève et une bonne connaissance des finalités et des modalités de l'examen ont une incidence sur les pratiques pédagogiques et la performance attendue. N'en exagérons tout de même pas trop tôt l'empreinte.

Intégrer les TICE à son enseignement

La maîtrise des technologies de l'information et de la communication, quatrième pilier du socle commun, invite les professeurs de lettres à les intégrer dans leur pratique pédagogique. Dans la perspective de la généralisation du B2I, ils prennent toute leur part dans sa validation, en particulier dans les domaines 4 (s'informer, se documenter) et 5 (communiquer et échanger), tout en veillant à l'intégrer dans les pratiques disciplinaires.

Je vous demande de profiter de l'ouverture grandissante des espaces numériques de travail au sein des établissements pour tirer parti de ces nouveaux espaces de communication et inventer de nouveaux modes d'interaction pédagogique (forums, banques de données, cahiers de textes). Les TICE permettent aussi d'intégrer très facilement à votre pratique des ressources sonores, visuelles, très utiles à la pratique de la compréhension et de l'expression orales. Là où les établissements disposent de salles pupitres, ou d'ordinateurs mis en réseau, il peut aussi être judicieux de pratiquer des séances d'écriture collaborative, et de décupler sur l'écran l'attention des élèves à l'art du récit, l'enrichissement stylistique ou la correction orthographique.

Savoir utiliser les manuels scolaires

Les manuels scolaires constituent un outil que beaucoup d'entre vous utilisent, à des degrés divers. Ces ouvrages remplissent en effet plusieurs fonctions essentielles.

Tout d'abord ils donnent aux élèves et à leurs parents une vue synoptique de l'ensemble du programme de l'année scolaire : les connaissances à maîtriser semblent tenir « dans une main ». On comprend ainsi que ces livres puissent prendre une fonction testimoniale, qu'on veillera à appréhender avec une distance raisonnée et critique, tout en étant conscient de l'importance qu'elle peut revêtir auprès du public cible.

La deuxième fonction essentielle du manuel est d'ordre documentaire : il constitue un fonds de documents textuels et audiovisuels qui permet au professeur de lettres de donner facilement accès aux documents essentiels à la construction de savoirs et de compétences. Ainsi le manuel permet-il, en proposant des extraits d'oeuvres littéraires et des documents iconographiques, d'éviter une inflation de photocopies.

On trouve par ailleurs dans ces ouvrages un agencement pédagogique destiné à la classe : propositions de séquences et d'activités, véritable mise en musique des ressources proposées. Cette troisième fonction du manuel, centrée sur la pédagogie est sans doute celle qui nécessite la prise de distance la plus prononcée : le professeur n'a, la plupart du temps, nul besoin d'un scénario pédagogique établi par d'autres pour dispenser son enseignement, et il préférera — souvent avec bonheur — mettre en oeuvre son savoir-faire professionnel en proposant un dispositif didactique adapté à sa propre sensibilité, et surtout conçu au regard des besoins spécifiques de ses élèves. Faut-il rappeler qu'il peut être illusoire et dangereux de bâtir des séances de lecture à partir des seuls questionnaires proposés par les manuels. Ceux-ci sont inadaptés aux démarches d'investigation ouvertes et interactives de la lecture analytique.

Il me semble enfin très important, **dans le contexte culturel guyanais**, de concevoir des parcours qui savent mettre en exergue des textes et des auteurs du patrimoine régional. Il est de la même manière souhaitable de proposer aux élèves de découvrir des textes issus d'une littérature contemporaine vivante, dont la résonance intime et les effets d'identification favoriseront leur adhésion aux contrats de lecture que vous proposerez.

Liens utiles

On retiendra quatre sites fondamentaux :

- ▶ le **site général du Ministère** sur lequel vous trouverez actualités, conseils de carrière, moteur de recherche, abonnement au bulletin officiel, flux RSS : <http://www.education.gouv.fr>
- ▶ le **site Eduscol**, qui comprend non seulement les archives complètes des textes officiels en vigueur, mais aussi des ressources disciplinaires et des guides pour la mise en œuvre du socle commun et des dispositifs comme l'accompagnement personnalisé : <http://eduscol.education.fr/>
- ▶ le **site du CNDP** : <http://www.cndp.fr>
- ▶ le **site lettres de l'académie de Guyane** : <http://webtice.ac-guyane.fr/lettres/>

Autres liens utiles :

- ▶ Organisation de l'**histoire des arts** à l'école primaire, au collège et au lycée : encart B.O. n° 32 du 28 Août 2008 : <http://www.education.gouv.fr/cid22078/mene0817383a.html>
- ▶ Modalités d'organisation des examens visant à l'attribution d'une **certification complémentaire** : <http://www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENP0402363N.htm>

Collège

- ▶ Nouveaux programmes d'**enseignement du français** au collège: BO spécial n° 6 du 28 août 2008 : <http://www.education.gouv.fr/cid22117/mene0816877a.html>
- ▶ Enseignement des **langues et cultures de l'Antiquité** au Collège : BO n° 31 du 27 août 2009 : <http://www.education.gouv.fr/cid42638/mene0915318a.html>
- ▶ **Socle commun de compétences et de connaissances** :
 - Modèle national du **livret personnel de compétences** : http://cache.media.education.gouv.fr/file/27/02/7/livret_personnel_compences_149027.pdf
 - **Grilles de référence** et outils **pour l'évaluation des compétences** au collège mises à la disposition des enseignants par Eduscol : <http://eduscol.education.fr/cid47869/socle-commun-evaluation.html>
 - Texte du décret n° 2006-830 du 11 juillet 2006 : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=7CCB60B4CEA607BB661193DDAC0DD70B.tpdjo09v_2?cidTexte=LEGITEXT000006054010&dateTexte=20110906
- ▶ Nouvelles modalités d'attribution du **Diplôme national du brevet** http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59427
- ▶ Annales zéro / nouvelle **épreuve de français du Diplôme national du brevet** <http://eduscol.education.fr/cid60618/dnb-2013.-annales-zero.html>
- ▶ Textes et ressources sur l'**accompagnement personnalisé en 6^{ème}** :
 - Texte officiel : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=57154
 - Ressources pour la classe : <https://eduscol.education.fr/pid26550/ressources-pour-accompagnement-personnalise-sixieme.html>

Lycée général et technologique

- ▶ Programme de l'enseignement commun de français en classe de **seconde générale et technologique et en classe de première des séries générales** et programme de l'enseignement de littérature en classe de **première littéraire** (BO spécial n°9 du 30 septembre 2010) :
<http://www.education.gouv.fr/cid53318/mene1019760a.html>
- ▶ Programme de l'enseignement commun de français en classe de **première des séries technologiques** :
<http://www.education.gouv.fr/cid55410/mene1104134a.html>
- ▶ Définition des **épreuves anticipées de français du baccalauréat** (épreuves écrites)
<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/46/MENE0602948N.htm>
(épreuves orales)
<http://www.education.gouv.fr/botexte/bo030116/MENE0203030N.htm>
- ▶ Programme d'enseignement de **littérature et société** en classe de seconde générale et technologique (enseignement d'exploration) : BO spécial n°4 du 29 Avril 2010 :
<http://www.education.gouv.fr/cid51322/mene1007261a.html>
- ▶ Enseignement spécifique de **littérature en classe de terminale** :
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=57526
- ▶ Programme des **épreuves de littérature de la classe de terminale** 2013-2014 :
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=67166
- ▶ Programmes des **langues et cultures de l'Antiquité** pour le lycée : BO n° 32 du 13 Septembre 2007 : <http://www.education.gouv.fr/bo/2007/32/MENE0762030A.htm>
- ▶ Programme de **langues et cultures de l'Antiquité de la classe terminale** pour l'année scolaire 2013-2014 : BO n° 16 du 21 Avril 2011 :
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71303
- ▶ Thèmes concernant l'enseignement de « **culture générale et expression** » en deuxième année de BTS (2012-2013)
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=66958
- ▶ **Accompagnement personnalisé** :
 - Textes officiels : <http://www.education.gouv.fr/cid50471/mene1002847c.html>
 - Ressources pour la classe : <http://eduscol.education.fr/pid25088/ressources-pour-accompagnement-personnalise.html>
- ▶ **Programmes limitatifs des enseignements artistiques en classe terminale pour l'année scolaire 2013-2014 et pour la session 2014**
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=66021
- ▶ **Programmes des enseignements artistiques des classes terminales des séries générales et technologiques**
<http://www.education.gouv.fr/bo/2001/hs4/default.htm>
- ▶ **Définition des épreuves de spécialité en série littéraire et épreuves facultatives de cinéma audiovisuel et de théâtre**
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59483

